

PPCR : Parcours Professionnel Carrières Rémunérations

Une régression sociale!

PPCR, une augmentation pour gagner moins ! Et le moins que l'on puisse dire c'est qu'il a interpellé bon nombre d'agents de catégorie C.

Rappelons que pour les catégories B, la mise en place de l'accord PPCR a été appliqué en 2016. Déjà certains agents ont vu leur carrière rallongée et leur pouvoir d'achat baissé.

*Le transfert « primes-points » n'est qu'un leurre.

On donne quelques points d'indice majorés (4 pour les C et les A, 6 pour les B).

Ces points sont un transfert du régime indemnitaire vers le traitement de base.

Sur ces points les agents vont payer des cotisations à la CNRACL. Au final, l'augmentation du pouvoir d'achat ne dépassera pas l'équivalent d'un point d'indice voir moins pour certains agents.

Nous rappelons quand même à toutes et tous que la CGT, FO et Solidaires n'ont pas signé cet accord !

.....!

Pourquoi la CGT n'a pas signé ?

- I. Parce que ce dont les agents ont besoin c'est un pouvoir d'achat leur permettant de vivre correctement : Ce que ne permet pas le PPCR !
- II. Parce que le point d'indice est resté bloqué trop longtemps, et que le PPCR ne permet aucun rattrapage !
- I. Parce que les carrières vont s'allonger avec la mise en place de la durée unique d'avancement d'échelon avec à chaque fois la question de perte de pouvoir d'achat !
- II. Parce que le transfert « primes-points » n'est qu'un saupoudrage, le PPCR ne répond pas aux besoins des agents ! (voir détails ci-dessous*)

Malheureusement ce n'est pas l'augmentation de 0,6 % de la valeur du point d'indice du 1er février qui va gommer toutes les imperfections de cet accord !

La CGT revendique :

- I. Un salaire minimum de 1800€ brut mensuel soit une augmentation du point d'indice à 5,34€.
- II. L'intégration de toutes les primes dans notre traitement.
- III. Aucune grille de traitement ne doit pas démarrer à moins de 1800€.
- IV. Un véritable accès à la formation qualifiante.
- V. Que les qualifications soient véritablement reconnues.
- VI. Que tous les contrats précaires soient intégrés.
- VII. Que des moyens financiers, matériels, humains soient mis en place pour que les agents puissent répondre aux besoins grandissants des usagers du Service Public !

Comment financer ?

Personne n'est dupe : En France, pour construire de véritables Services Publics de l'argent il y en. Ce qu'il manque c'est la volonté politique !

L'action syndicale est un facteur de progrès social, nous pensons l'avoir démontré depuis des années à la CGT.

L'avenir appartient à ceux qui luttent !

Aujourd'hui, nous nous adressons à nouveau à toi, agent de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, pour venir renforcer l'organisation CGT de ta direction qui propose et agit dans l'intérêt collectif de l'ensemble des salariés.

Nous ne disons pas qu'à la CGT nous sommes parfaits, mais nous disons heureusement qu'il y a la CGT. Nous ne sommes pas qu'une force de contestations, nous proposons, agissons, toujours dans l'intérêt collectif des salariés.

Nous devons construire ensemble, la CGT de demain, nous devons en faire une force dans notre collectivité mais aussi au plan national, c'est pourquoi, nous invitons toutes et tous les agents à venir prendre leur place dans notre syndicat.

Les portes sont grandes ouvertes, il y a de la place pour tous !

Nombre d'agents ont décidé de franchir le pas et se sont syndiqués à la CGT. Nous invitons ceux qui se posent des questions à venir nous rejoindre.

Des luttes nous attendent, il faudra à notre avis des réactions fortes et plus nous serons nombreux (ses) plus nous aurons des chances de gagner !

Bulletin de contact et de syndicalisation :

Je souhaite : me syndiquer prendre contact participer à une formation accueil

Nom – Prenom :

Adresse personnelle :

.....

Service :

Telephone : Email :

**Union Syndicale des Fonctionnaires et des Salariés des Services Publics Territoriaux de Paris
(actifs et retraités) - Bourse du Travail 3 Rue du Château d'Eau 75010 PARIS -**

☎ 01.44.52.77.05 - Fax : 01.44.52.77.29

Cgt-dases@us-cgt-spp.org